

DEPARTEMENT DES YVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 11 février 2019

**Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à 19 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de **Madame COTÉ-MILLARD**.

**Date de la convocation :
4 Février 2019**

**Date de l'affichage :
4 Février 2019**

Présents : Madame Véronique COTÉ-MILLARD, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Françoise BEAULIEU, Madame Christiane BONTEMPS, Madame Geneviève BOUSSINET, Monsieur Alain LAVABRE, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Madame Martine PLASSART, Monsieur Paul BOURNONVILLE, Monsieur Philippe HURE, Madame Catherine GERONIMI, Madame Nathalie ZEKHNINI, Madame Fabienne VAUGARNY, Madame Marion FANTUZZI, Madame Tiffany AMBIEHL, Monsieur Aurélien FARNAULT, Monsieur Marc LEROUGE, Monsieur Philippe PALLIN, Monsieur Gérard LEVY, Madame Marie-Hélène RODRIGUES, Monsieur Nicolas HUE, formant la majorité absolue des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Madame Anne DALAIS a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUIGUEN,
Monsieur Matthieu COLOMBANI a donné pouvoir à Madame Martine PLASSART,
Monsieur Frédéric PELLERIN a donné pouvoir à Madame Catherine GERONIMI,
Madame Françoise LETIZIA a donné pouvoir à Madame Tiffany AMBIEHL,
Monsieur Damien RAIMBAULT a donné pouvoir à Madame Françoise BEAULIEU,
Monsieur Cyrille LAMIAUX a donné pouvoir à Madame Christiane BONTEMPS,
Monsieur Bilel BSIKRI a donné pouvoir à Madame Véronique COTE-MILLARD,
Monsieur Denis GROJEAN a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène RODRIGUES
Madame Alexandrine NANCY a donné pouvoir à Monsieur Nicolas HUE,
Monsieur Antoine AKKAOUI a donné pouvoir à Monsieur Philippe PALLIN.**

Secrétaire de séance : Madame Fabienne VAUGARNY.

==***=***

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018 a été approuvé à l'unanimité.

====*==*==*==*

Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Madame le Maire.

N°18-285 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation

Objet : Convention avec la Société N'JOY de Roubaix (59) pour l'organisation d'une animation « Crazy Show » le 28 novembre 2018 aux enfants fréquentant les accueils de loisirs André Briquet , Marcel Pagnol et Winnicott dans le cadre des animations du mercredi.

Coût : 563,51 € HT soit **607,63 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-286 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Convention de prestations de services restauration par la cuisine centrale et de mise à disposition de locaux, à titre gratuit, de l'Espace socioculturel Philippe Noiret et du matériel à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels des Yvelines le 22 novembre 2018 dans le cadre d'une journée dédiée à la lutte pour l'égalité et contre toutes les discriminations.

Recette : Redevance de la prestation restauration : 3 100,00 € au budget CCAS

N°18-287 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation

Objet : Convention avec la Société N'JOY de Roubaix (59) pour l'organisation d'une animation « presti Anim'» le 5 décembre 2018 aux enfants fréquentant les accueils de loisirs Paul Eluard dans le cadre des animations du mercredi.

Coût : 442,15 € HT soit **530,58 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-288 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation

Objet : Convention avec l'entreprise C-LA COMPAGNIE de Paris pour une représentation du spectacle « Le Noël de Blanche Neige» le 5 décembre 2018 aux enfants fréquentant les accueils de loisirs maternels dans le cadre des animations du mercredi.

Coût : 521,33 € HT soit **550,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°18-289 : DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Objet : Contrat de prestation d'envoi des adresses des nouveaux arrivants aux Clayes-sous-Bois avec LA POSTE de Nanterre (92).

Ce contrat concerne la période de novembre 2018 à octobre 2019.

Coût : 241,32 € HT soit **289,56 € TTC** (TVA 20 %)

**N°18-290 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de mise aux normes de voiries – phase 2 avec la Société COLAS IDFN de Villepreux.

Cet avenant est pris en raison d'ajustements techniques mineurs lors de la réalisation de ces travaux notamment le remplacement des travaux de réfection des allées du cimetière La Bretechelle par des réfections de diverses voiries.

Coût : Le montant des plus-values liées aux modifications apportées des prestations s'élève à 82 883,41 € HT soit **99 460,09 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève à 879 880,35 € HT soit 1 055,856,42 € TTC.

**N°18-291 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au contrat pour le diagnostic amiante avant démolition et le diagnostic plomb avant travaux du Centre de Loisirs Les Bruyères situé aux Clayes-sous-Bois avec la Société SOCOTEC CONSTRUCTION de St-Quentin-en-Yvelines.

Dans le cadre de la réorganisation juridique de ses activités consistant en la filiation de ses divisions opérationnelles, SOCOTEC France a apporté l'activité Construction par voie d'apport partiel d'actif au profit de la société bénéficiaire SOCOTEC CONSTRUCTION qui est, au même titre que SOCOTEC France, une société du groupe SOCOTEC qui a été constituée en vue de recevoir l'apport et exécuter les prestations associées notamment celles prévues au contrat.

**N°18-292 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au contrat pour le diagnostic amiante avant démolition et le diagnostic plomb avant travaux de l'école Nouveau Cottage située rue Tristan Bernard aux Clayes-sous-Bois avec la Société SOCOTEC CONSTRUCTION de St-Quentin-en-Yvelines.

Dans le cadre de la réorganisation juridique de ses activités consistant en la filiation de ses divisions opérationnelles, SOCOTEC France a apporté l'activité Construction par voie d'apport partiel d'actif au profit de la société bénéficiaire SOCOTEC CONSTRUCTION qui est, au même titre que SOCOTEC France, une société du groupe SOCOTEC qui a été constituée en vue de recevoir l'apport et exécuter les prestations associées notamment celles prévues au contrat.

**N°18-293 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au contrat pour le diagnostic amiante avant démolition et le diagnostic plomb avant travaux des locaux archives et associatifs situés Sente Desnos aux Clayes-sous-Bois avec la Société SOCOTEC CONSTRUCTION de St-Quentin-en-Yvelines.

Dans le cadre de la réorganisation juridique de ses activités consistant en la filiation de ses divisions opérationnelles, SOCOTEC France a apporté l'activité Construction par voie d'apport partiel d'actif au profit de la société bénéficiaire SOCOTEC CONSTRUCTION qui est, au même titre que SOCOTEC France, une société du groupe SOCOTEC qui a été constituée en vue de recevoir l'apport et exécuter les prestations associées notamment celles prévues au

contrat.

**N°18-294 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au contrat pour le diagnostic amiante avant démolition et le diagnostic plomb avant travaux des CPI – Locaux des sapeurs-pompiers situés Sente Desnos aux Clayes-sous-Bois avec la Société SOCOTEC CONSTRUCTION de St-Quentin-en-Yvelines.

Dans le cadre de la réorganisation juridique de ses activités consistant en la filiation de ses divisions opérationnelles, SOCOTEC France a apporté l'activité Construction par voie d'apport partiel d'actif au profit de la société bénéficiaire SOCOTEC CONSTRUCTION qui est, au même titre que SOCOTEC France, une société du groupe SOCOTEC qui a été constituée en vue de recevoir l'apport et exécuter les prestations associées notamment celles prévues au contrat.

N°18-295 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de Montigny-le-Bretonneux pour l'organisation d'une Formation d'Initiative Locale (FIL) destinée aux aides à domicile de notre commune et des collectivités avoisinantes dans le cadre d'une journée d'initiation aux risques à domicile et à l'ergonomie.

Cette formation se déroulera le 30 novembre et la Salle Briquet sera mise à disposition à titre gracieux.

Recettes : Repas des stagiaires sera facturé selon le tarif en vigueur soit 8,94 €/personne.

N°18-296 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de Montigny-le-Bretonneux pour l'organisation d'une Formation d'Initiative Locale (FIL) destinée aux aides à domicile de notre commune et des collectivités avoisinantes dans le cadre d'une journée d'initiation aux risques à domicile et à l'ergonomie.

Cette formation se déroulera le 16 novembre et la Salle Briquet sera mise à disposition à titre gracieux.

Recettes : Repas des stagiaires sera facturé selon le tarif en vigueur soit 8,94 €/personne.

**N°18-297 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture et maintenance d'une solution de paiement par téléphone pour les horodateurs de la commune avec la Société IEM Sarl de St Julien-en-Genevois (74).

Cet avenant est pris afin de se conformer à l'article 16 du décret n°360-2016 du 25 mars 2016 relatif à la durée des marchés publics, il convient d'introduire une limite à la durée dudit marché de fourniture et de maintenance d'une solution de paiement par téléphone pour les horodateurs de la commune.

L'article 5 de l'acte d'engagement est ainsi modifié : « *En ce qui concerne la durée du contrat et de la maintenance, le contrat prend effet à compter de la date de notification de l'acte d'engagement pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacitement reconduction et sans que cette durée ne puisse excéder trois ans* ».

**N°18- 298: DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Contrat pour une solution logicielle du contrôle de stationnement payant dénommée « Solution GVS » avec la société LOGITUD SOLUTIONS de Mulhouse (68).

Le présent contrat entre en vigueur le 29 octobre 2018. La 1^{ère} période de maintenance s'étend de la date d'entrée en vigueur jusqu'au 31/12/2018.

A la fin de la 1^{ère} période de maintenance, le contrat sera tacitement renouvelé pour une période d'un an, deux fois maximum.

Coût : forfait annuel : 1 794,00 € HT soit **2 152,80 € TTC** (TVA 20 %)

Pour la 1^{ère} période de maintenance allant du 29/10 au 31/12/2018, le montant est calculé au prorata temporis (314,56 €)

**N°18-299 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché de « Maintenance des matériels, des équipements d'alarme incendie et des dispositifs actionnés de sécurité. Vérification, entretien et fourniture des extincteurs et ria des bâtiments publics de la mairie des Clayes-sous-Bois. Lot 2 : Vérification, entretien et fourniture des extincteurs et RIA des bâtiments publics de la mairie des Clayes-sous-Bois avec la Société PROTECT SECURITE de Nanterre.

Cet arrêté est pris afin d'actualiser la liste des bâtiments confiés au titulaire du marché en y intégrant les trois bâtiments suivants : la maison transformée en ALSH, l'Espace Jacqueline AURIOL et le parking Jules Ferry.

Coût : le nouveau montant forfaitaire annuel du marché s'élève à 2 056,46 € HT soit **2 467,75 € TTC** (TVA 20 %).

**N°18-300 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation du gymnase Maurice Baquet. Lot 5 : Menuiseries Extérieures avec l'EURL SMV de Champigny-sur-Marne (94).

Cet avenant est pris en raison de la nécessité avérée de réaliser de nouveaux ajustements techniques mineurs telles que la fourniture et la pose de 2 châssis et la modification du remplissage en double vitrage par du panneau plein.

Coût :

Le montant des plus-values liées aux modifications apportées aux prestations s'élève à 5 600,00 € HT soit **6 720,00 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 252 042,31 € HT soit 302 450,77 € TTC.

**N°18-301 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de cession avec la Compagnie MehDia de Châlons-sur-Saône (71) pour 5 représentations de danse hip hop les 23 novembre 2018 et 18 et 19 février 2019 à l'Espace Noiret.

Ces représentations sont destinées à la population et aux élèves de la ville.

Coût : 6 000,00 € net.

Le règlement se fait en deux temps : 4 500,00 € net à la signature du contrat et de la représentation du 23 novembre. Le solde à l'issue des représentations des 18 et 19 février 2019.

N°18-302 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de cession avec « LE 79th MEMORY GROUP » de La Couture-Boussey (27) dans le cadre d'une reconstitution d'un campement US Première Guerre Mondiale du 16 au 18 novembre 2018 dans le Parc de Diane.

La ville fournit sur le lieu un point électrique, un point d'eau, des braseros, du bois, des bottes de paille et des sanitaires accessibles ainsi que les repas pour les douze personnes de ce campement.

Coût : 2 120,00 € net

N°18-303 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Maintenance, entretien et contrôle des ascenseurs, monte-charges et appareils élévateurs de la commune avec la Société A2A ALTERNATIVE ASCENSEURS de Nanterre.

Coût :

Pour la maintenance curative, les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 40 000,00 € HT.

Pour la maintenance préventive, le coût annuel forfaitaire des prestations est de 6 750,00 € HT soit **8 100,00 € TTC** (TVA 20 %). La variante imposée relative à l'équipement de tous les ascenseurs d'une téléalarme GMS est retenue pour l'installation, un montant forfaitaire de 3 150,00 € HT soit **4 050,00 € TTC** et pour l'abonnement, le montant forfaitaire annuel s'élève à 960,00 € HT soit **1 200,00 € TTC**.

N°18-304 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Travaux de réhabilitation du gymnase Maurice Baquet. Lot 8 : Ascenseur avec la Société ORONA Ile-de-France de Bonneuil-sur-Marne (94).

Coût : forfait : 21 970,00 € HT soit **26 364,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-305 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Fourniture de consommables pour le service nettoyage de la commune des Clayes-sous-Bois avec la Société MISEREY-REGNAULT NETTOYAGE (M.R.NET SAS) de Beaumont-sur-Oise (95)

Coût : Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et dans le(s) catalogue(s) du titulaire au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 35 %. Cet accord-cadre est fixé, pour chaque période, avec un montant minimum annuel de 10 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 67 000,00 € HT.

**N°18-306 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Cette décision annule et remplace la décision n°18-286 du 16 novembre 2018.

Convention de prestations de services restauration par la cuisine centrale et de mise à disposition de locaux, à titre gratuit, de l'Espace socioculturel Philippe Noiret et du matériel à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels des Yvelines le 22 novembre 2018 dans le cadre d'une journée dédiée à la lutte pour l'égalité et contre toutes les discriminations.

Une erreur matérielle est consignée en l'article 2 en ce qui concerne le budget de la recette qui sera celui de la ville et non du CCAS

Recette : Redevance de la prestation restauration : 3 100,00 € au budget ville

**N°18-307 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du gymnase Maurice Baquet. Lot 6 : serrurerie avec la Société ALVES d'Orly (94).

Cet avenant est pris en raison de plusieurs ajustements technique notamment l'extension du palier de l'escalier métallique côté ouest, la mise aux normes des garde-corps des gradins, la fourniture et la pose d'un remplissage à l'identique desdits gradins avec réévaluation du travail estimé, la remise en état par renforcement des parties oxydées visibles de l'escalier est, le renforcement et le renfort d'un limon de l'escalier est, le remplacement de trois marches en tôle ainsi que la fourniture et pose de supports métalliques pour banc.

Coût : le montant des plus-values liées aux modifications apportées aux prestations s'élève à 28 115,78 € HT soit **33 738,94 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 110 704,78 € soit 132 845,74 € TTC.

**N°18-308 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF ET DE LA
CITOYENNETE – Service Citoyenneté – Affaires Générales -**

Objet : Convention avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles des Yvelines (CIDFF 78) pour la création d'une permanence d'aide aux victimes d'informations juridiques du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Les permanences se tiennent le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi matin (de 9h à 12h) de chaque mois à la Mairie et tous les jeudis après-midi (14h à 17h) à l'Espace Social le Sémaphore.

Coût : **108,00 €** par permanence (soit 36,00 €/heure) non assujettie à la TVA

**N°18-309 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de cession avec la Sarl « Arts et Spectacles Production » de Paris 12^{ème} pour deux représentations de la pièce de théâtre « Iliade » le 18 janvier 2019 à l'Espace Philippe Noiret.

Ce spectacle est destiné à la population et aux collégiens de la ville.

Coût : 5 000,00 € HT soit **5 275,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°18-310 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES - Service Loisirs Animation

Objet : Convention avec la Société N'JOY de Roubaix (59) pour une animation « Art graphique » le 27 décembre 2018 et destinée aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs « Paul Eluard » pendant les vacances de Noël.

Coût : 340,83 € HT soit **409 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-311 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES - Service Loisirs Animation

Objet : Convention avec LA COMPAGNIE 3 CHARDONS de Paris 13^{ème} pour une représentation du spectacle « Pitou l'Enfant Roi » le 19 décembre 2018 et destinée aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs « René Coty Maternelle ».

Coût : 739,34 € HT soit **780,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°18-312 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Avenant n°1 au contrat de cession pour le spectacle « Titi tombe, Titi tombe pas » avec l'Association CREA'CIRQUE de Paris 20ème signé le 23 juillet 2018.

Ledit contrat prévoyait un règlement total de la cession à l'article 7. Or, d'un commun accord entre le producteur et l'organisateur, il a été décidé de modifier le règlement comme suit : 3 500,00 € à la signature du présent avenant et 4 650,00 € soit le solde à l'issue des représentations.

N°18-313 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat pour des missions de contrôle technique L, LE, SEI et HAND dans le cadre des travaux de rénovation de la salle 2 du Centre Socio-culturel Espace Philippe Noiret

Coût : 2 900,00 € HT soit **3 480,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-314 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat pour des missions de coordination SPS, Catégorie 3, dans le cadre des travaux de rénovation de la salle 2 du Centre Socio-Culturel Espace Philippe Noiret

Coût : 1 800,00 € HT soit **2 160,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-315 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Exploitation et maintenance des installations de ventilations, traitement d'air et de climatisation avec la Société ENERCHAUF de Gennevilliers (92).

Coût :

La maintenance préventive sera rémunérée par un montant forfaitaire annuel de 40 579,00 € HT soit **48 694,80 € TTC** (TVA 20 %).

La maintenance curative sera rémunérée par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés au bordereau des prix sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 20 000,00 € HT ((TVA 20 %).

N°18-316 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Convention pour le prêt d'oeuvres avec Monsieur Ronan TROTTER de Châtillon (92) du 22 décembre 2018 au 23 janvier 2019 à l'Espace Noiret dans le cadre de l'exposition « Globe Trotter »

Coût : 1 400,00 € net

N°18-317 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Convention pour le prêt d'oeuvres avec Monsieur ZABUS (Lord Wilmore) des Clayes-sous-Bois du 16 mai au 2 juin 2019 à l'Espace Noiret dans le cadre de l'exposition « Peinture Numérique Contemporaine ».

Coût : 650,00 € net

N°18-318 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention de formation avec AZUR CONSEIL ET FORMATION de Paris 2^{ème} pour délivrer une « habilitation électrique BS/BE manoeuvre » à des agents de différents services et notamment aux cadres d'astreinte.

Coût : 980,00 € HT soit 1 176,00 € TTC (TVA 20 %)

N°18-319 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (salle commune de l'Espace des Docteur Lion – grande salle de l'Espace sportif T. Gilardi – cafétéria du Parc Carillon) au profit de l'Association de Lutte contre les Maladies Génétiques (ALMG) du 7 au 9 décembre 2018 dans le cadre du Téléthon 2018.

N°18-320 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec Madame Sophie BARDOU par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 1^{er} décembre 2018 à l'occasion du concert « A fig for a kiss » aux Communs du Château.

Coût : 192,83 € (salaire brut)

N°18-321 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Samuel GAUTHIER par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 1^{er} décembre 2018 à l'occasion du concert « A fig for a kiss » aux Communs du Château.

Coût : 192,83 € (salaire brut)

N°18-322 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Jean-Christophe GIRARD par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 1^{er} décembre 2018 à l'occasion du concert « A fig for a kiss » aux Communs du Château.

Coût : 192,83 € (salaire brut)

N°18-323 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°2 au marché de fourniture, pose d'horodateurs et services associés avec la Société IEM Sarl de St-Julien-en-Genevois (74).

Cet avenant est pris en raison de la nécessité d'implanter un 21ème horodateur pour mieux desservir la zone située avenue Maurice Jouet – parking de la Poste.

Coût : Le montant de la plus-value liée à la modification apportée au marché s'élève à 5 993,00 € HT soit **7 191,60 € TTC** (TVA 20 %).

N°18-324 : DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Objet : Convention avec la Société LE MONDE DES ENFANTS de Clichy-sous-Bois (93) pour l'occupation temporaire du domaine public communal du 15 décembre 2018 au 6 janvier 2019 (16 jours) dans le cadre de la mise en place d'une aire de jeux Place Nelson Mandela.

Coût : 169,00 €/jour (sauf jour férié)

En contre-partie d'occuper le domaine publique, l'occupant s'engage à :

- La mise en place au sein de l'aire de jeux d'au moins 8 à 10 structures gonflables différentes comprenant notamment une aire de jeux pour les tout-petits.
- La tarification à l'unité ne devra pas excéder 5€/personne/jour.. Accès illimité sur la même journée. Accès à la structure payant pour les enfants de 1 à 13 ans inclus et gratuit pour les parents et accompagnateurs.
- Les horaires d'ouverture au public seront du :
15 au 21 décembre : de 14h à 20h les samedis, dimanche et mercredis et de 16h à 20h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
22 au 30 décembre (prolongation possible jusqu'au 6 janvier inclus) : 14h à 20h tous les jours, dimanches et jours fériés inclus.
- La mise à disposition gracieuse de 100 tickets d'accès à l'aire de jeux au profit du CCAS de la Ville.
- La mise à disposition gracieuse d'animations complémentaires sur le thème de Noël : pères Noël gonflables, illuminations, sapins décorés, mascotte père Noël avec coin photos et autres animations (décorations autour de Noël).

- La mise à disposition gracieuse d'une animation « promenade en calèche ou traîneau » dans la Ville deux jours sur la période considérée à l'article 2. Cette animation devra être comprise dans le tarif acquitté pour l'accès à l'aire de jeux et ses animations. Les flux de public générés par cette animation additionnelle devront être gérés par l'occupant dans le respect de l'information du public sur les temps d'attente et sans trouble à l'ordre public (libre circulation).
- La mise à disposition d'un espace buvette mobile pour la vente, par l'occupant, de crêpes, gaufres, pop-corn, barbe à papa, churros, confiseries, boissons froides et chaudes). Les recettes sont au bénéfice intégral de l'occupant. L'occupant est également totalement autonome sur l'implantation, l'alimentation, le fonctionnement et le gardiennage de cette animation.
- La tenue d'un chalet pour assurer une activité de buvette (crêpes, gaufres, ... , confiseries, boissons froides et chaudes) dans le cadre de l'activité « Patinoire de Noël » organisée par la Ville sur le parvis de la Place Charles de Gaulle 78340 Les Clayes-sous-Bois. Les recettes sont au bénéfice intégral de l'occupant. L'occupant est également totalement autonome sur l'alimentation, le fonctionnement et le gardiennage de cette animation.
- La Ville s'engage elle à fournir à l'occupant le dit chalet ainsi que l'alimentation électrique si nécessaire. Les heures d'ouverture et de fonctionnement du chalet buvette devront être calées sur celles d'ouvertures et de fonctionnement de la « Patinoire de Noël » installée dans le Centre Culturel Philippe Noiret (Place Charles de Gaulle 78340 Les Clayes-sous-Bois) du vendredi 21 décembre 2018 au dimanche 6 janvier 2019.

N°18-325 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°2 au contrat de maintenance et d'entretien du central téléphonique de l'Espace Winnicott avec l'Eurl DATELCOM de St-Maur-des-Fossés (94). Cet avenant est pris en raison de l'ajout d'une intervention annuelle (en septembre) sur la platine interphone pour le changement du code de l'ouverture de porte.

Coût :

le montant de la plus-value liée à cette modification est de 152,00 € HT soit **182,40 € TTC** (TVA 20 %).

N°18-326 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de cession avec l'Association LES TROTTOIRS DU HASARD de Bagnolet (93) pour la représentation d'une pièce de théâtre « Les Voyageurs Fantastiques » le 30 mars 2019 à l'Espace Noiret.

Coût : 5 300,00 € HT soit **5 591,50 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°18-327 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Convention avec Madame GUIMARAES CAMPOS CHERVIER de Beynes pour le prêt d'oeuvres du 19 avril au 12 mai 2019 à l'Espace Noiret dans le cadre de l'exposition « Terres Indigènes ».

Coût : 2 200,00 € net (TVA non applicable)

N°18-328 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Antoine LECLERCQ par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 1^{er} décembre 2018 à l'occasion du concert « A fig for a kiss » aux Communs du Château.

Coût : 192,83 € (salaire brut)

N°18-329 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Avenant n°1 au contrat de cession pour le spectacle « D'Jal – Nouveau spectacle » avec A MON TOUR PROD de Paris 10ème.

Cet avenant est pris afin de procéder à la modification des conditions de règlement des prestations et donc, de modifier, d'un commun accord entre les deux parties, le règlement initialement prévu en totalité comme suit : 3 000,00 € TTC à la signature du présent avenant et 4 385,00 € TTC soit le solde, à l'issue de la représentation.

N°18-330 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture de services de télécommunications. Lot 2 : fourniture des services de téléphonie mobile et des terminaux avec la Société Française du Radiotéléphone (SFR sa) de Paris 15ème.

Cet avenant est pris en raison de l'actualisation des forfaits proposés au bordereau des prix unitaires.

Coût :

Le forfait « Optimum » est remplacé par le forfait « Essentiel 1 Go » : 12,72 € HT/ligne/mois et

le forfait « Absolu » est devenu le forfait « Intense 20 Go » : 14,08 € HT/ligne/mois

N°18-331 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Jeunesse

Objet : Contrat de travail avec Madmae Cathy THEBAULT de Versailles pour l'organisation d'ateliers de cuisine pour les adhérents (âgés de 11 à 17 ans) du service jeunesse dans le cadre des activités des vacances de fin d'année.

Ces ateliers, composés de 12 jeunes, se dérouleront les 27, 28 décembre 2018 et 3 - 4 janvier 2019, de 10h à 12 h au Cap'Ados.

Coût : 1 680,00 € net (non assujettie à la TVA)

N°18-332 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°4 au contrat d'assurance véhicules à moteur – cotisations 2018 avec la SMACL de Niort (79).

Cet avenant est pris afin de modifier (ajout et enlever) des véhicules de la liste des véhicules assurés en 2018.

Coût : 669,86 € HT

N°18-333 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF ET DE LA CITOYENNETE – Service Vie Associative -

Objet : Contrat de prestation avec la Société EXTRAICE de Salteras (Sevilla) pour la location d'une patinoire et des équipements annexes du 22 décembre 2018 au 5 janvier 2019.

Coût : 15 975,00 € HT soit 19 170,00 € TTC (TVA 20 %)

N°18-334 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF ET DE LA CITOYENNETE – Service

Objet : Tarification des droits d'entrée du public à l'occasion d'une patinoire mobile du 22 décembre 2018 au 5 janvier 2019.

Recettes : Plein tarif : 3,00 € la ½ heure
Gratuit pour les enfants de – 3 ans

N°18-335 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – CTM -

Objet : Cession d'un véhicule Peugeot Boxer immatriculé 836 CAM 78 au profit de la Société KARNGO de Livry-Gargan (93).

Recette : 831,75 € net

N°18-336 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Avenant n°1 au contrat de cession avec la Compagnie MehDia de Châlons-sur-Saône (71) pour 5 représentations de danse hip hop les 23 novembre 2018 et 18 et 19 février 2019 à l'Espace Noiret.

Cet avenant est pris car le contrat initial prévoyait un règlement en deux temps : 4 500,00 € net à la signature du contrat et de la représentation du 23 novembre. Le solde à l'issue des représentations des 18 et 19 février 2019.

Or, d'un commun accord entre le Producteur et l'Organisateur, il a été décidé de modifier le règlement comme suit : la communauté d'agglomération de SQY a informé la ville, de son souhait, de prendre en charge et en dehors de toute convention, la somme de 2000 € sur les représentations du 23 novembre 2018 ; par contre la ville s'engage à verser 2500,00 € à l'issue

des représentations du 23 novembre 2018 et 1500 € le solde, à l'issue des représentations du 18 et 19 février 2019

Les autres dispositions du contrat, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées

N°18-337 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Diagnostic amiante sur enrobés avec la Société CHEVALIER DIAG CENTRE MANCHE de Tessy-Bocage (50).

Il s'agit de réalisation de carottages d'enrobés afin de déterminer l'éventuelle présence d'amiante et de HAP sur les voies communales suivantes : Rue de l'Echauguette, Allée des Archières, allée de la Courtine, Avenue du Bois, Avenue Gabriel Péri, Allée des garages Jean Falconnier, allée de l'Hermitage, Avenue Rapp, Avenue Lamartine, Parking de la Piscine, Avenue Robespierre, Place Mandela, Avenue Georges Colette, Avenue Victor Hugo, Avenue Voltaire, Avenue Chateaubriand, avenue Beauséjour, rue des Ormeaux.

Coût : 29 012,00 € HT soit **34 814,40 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-338 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction et la réhabilitation des terrains de tennis avec l'Agence d'Architecture Morin Rouchère (AAMR) de l'Hay les Roses (94).

Cet avenant est pris afin d'arrêter le montant de la rémunération de la maîtrise d'oeuvre à la phase Avant-Projet Définitif (APD) et de lui confier, compte tenu de l'ampleur des travaux, la mission Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC),

Coût : Le taux de rémunération prévu à l'article 2 de l'acte d'engagement soit 7 %, le forfait de rémunération s'établit à 74 301,14 € HT soit **89 161,37 € TTC** (TVA 20 %).

Au vu du taux de rémunération proposé par le Maître d'oeuvre pour la mission ordonnancement, pilotage et coordination du chantier, soit 1,63% du montant des travaux, le forfait de rémunération pour la mission OPC s'établit à 17 301,55 € HT soit **20 761,86 € TTC** (TVA 20 %). Le montant de la mission complète de la Maîtrise d'oeuvre + Mission OPC est donc rémunéré par un prix ferme forfaitaire de 91 602,69 € HT soit **109 923,23 € TTC** (TVA 20 %).

N°18-339 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation du gymnase Maurice Baquet. Lot 4 : Plâtrerie, faux-plafonds, menuiseries intérieures avec la Société MESNIL ISOL d'Herblay (95).

Cet avenant est pris en raison de la nécessité de réaliser de nouveaux ajustements techniques mineurs notamment la réalisation d'un meuble bar et d'un châssis vitré entraînant la suppression de travaux de miroirs et d'un placard.

Coût : Le montant de la plus-value liée aux modifications apportées aux prestations s'élève à 2 218,99 € HT soit **2 662,79 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève à 99 526,55 € HT soit 119 431,86 € TTC.

N°18-340 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service Urbanisme -

Objet : Désignation d'un avocat Maître Guillaume BLANC de Valence (26) pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la requête en annulation présentée par la Société SCCV LA BRETECHELLE.

Coût : Les honoraires comprennent, les sommes de 250,00 € HT, soit 300, 00 € TTC suite à la constitution au Tribunal Administratif de Versailles et suivi du dossier TELERECOURS; 750, 00 € HT, soit 900, 00 € TTC suite à l'établissement d'un mémoire en défense, 125, 00 € HT/ heure, soit 150, 00 € TTC/ heure, pour l'établissement des mémoires suivants; 800, 00 € HT, soit 960,00 € TTC suite à l'audience de plaidoirie.

Sont facturés en supplément les frais de déplacement, les frais de dossier (7%), les droits de plaidoirie (13 €/dossier) et la TVA au taux légal en vigueur.

L'ensemble des frais de la procédure ne devront pas dépasser 15.000 € HT.

N°18-341 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat avec MJP – Services annexes aux spectacles – de Beauvais (60) pour avoir accès aux copies cinématographiques auprès des distributeurs pour les deux salles de cinéma de l'Espace Noiret.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019.

Coût : La dépense de 3 % sur les recettes HT engendrées par la vente de billet.

N°18-342 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat avec ACME Sas de Paris pour une représentation de la pièce de théâtre « La main de Leïla » le 6 avril 2019 à l'Espace Noiret.

Coût : 5 500,00 € HT soit **5 802,50 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°18-343 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture de services de télécommunications. Lot 1 : Téléphonie fixe avec la Société Française de Radiotéléphone (SFR SA) de Paris 15ème.

Cet avenant est pris en raison de la nécessité de procéder à la modification de certains articles du Cahier des Clauses Administratives particulières notamment quant aux délais d'exécution des bons de commande et de la poursuite des prestations afin de garantir une gestion plus fluide du marché.

N°18-344 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture de services de télécommunications. Lot 2 : Fourniture des services de téléphonie mobile et des terminaux avec la Société Française de Radiotéléphone (SFR SA) de Paris 15ème.

Cet avenant est pris en raison de la nécessité de procéder à la modification de certains articles du Cahier des Clauses Administratives particulières notamment quant aux délais d'exécution des bons de commande et de la poursuite des prestations afin de garantir une gestion plus fluide du marché.

N°18-345 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture de services de télécommunications. Lot 3 : Fourniture d'accès internet et de services associés avec la Société Française de Radiotéléphone (SFR SA) de Paris 15ème.

Cet avenant est pris en raison de la nécessité de procéder à la modification de certains articles du Cahier des Clauses Administratives particulières notamment quant aux délais d'exécution des bons de commande et de la poursuite des prestations afin de garantir une gestion plus fluide du marché.

N°18-346 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL - Pôle Logement -

Objet : Convention d'occupation mensuelle révocable et précaire d'un logement d'urgence sociale F2 sis 42, chemin de la Bretechelle à Madame FERREIRA du 21 décembre 2018 au 21 janvier 2019.

Recette : Loyer mensuel : **209,11 €** (hors charges)

Madame FERREIRA contractera une assurance pour les risques encourus sur cette période.

Elle fera les demandes d'ouverture de compteurs (EDF, GDF, eau etc...) et assurera les frais, charges et consommations découlant de l'occupation de l'appartement.

Le logement sera pris en l'état.

La redevance d'occupation sera revalorisée le 1^{er} septembre de chaque année.

N°19-001 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention de formation avec la SAS MITEL France de Guyancourt pour former les 4 agents du service informatique à l'exploitation téléphonique avancée (sur MiVoice 5000 Gateways).

Cette formation se déroulera du 21 au 25 janvier 2019 à Guyancourt.

Coût : 7 500,00 € HT soit **9 000,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°19-002 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Assurance Dommages – ouvrages dans le cadre de la rénovation des terrains de tennis couverts et la construction de deux padels couverts avec la Société MAIF – Mutuelle d'Assurances des Instituteurs de France de Niort (79).

Coût : Assiette de prime retenue : 1061444,90 €

Dommages ouvrage (sans franchise) : Taux : 0,654 %

Prime HT : 6 368,67 €

Prime TTC : 6 941,85 €

N°19-003 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – CTM -

Objet : Cette décision annule et remplace la décision n°18-335 du 13/12/2018 en raison d'une erreur matérielle en l'article 2 en ce qui concerne le montant de vente d'un véhicule Peugeot Boxer immatriculé 836 CAM 78 au profit de la Société KARNGO de Livry-Gargan (93).

Recette : 813,75 € net

N°19-004 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse et Vie des Quartiers -

Objet : Convention avec la Compagnie ART'MONIE – Association Ztribulations de Montreuil (93) pour l'organisation d'une journée de sensibilisation et un spectacle de prévention autour de la question des écrans à destination des collégiens de la ville le 14 mai 2019 à l'Espace Noiret.

Coût : 5 600,00 € net (non assujettie à la TVA)

N°19-005 : DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Objet : Contrat d'entretien avec la Société B.R.I.S.E sas du Tilleul-Othon (27) pour le massicot de marque IDEAL Modèle 6550-95 EC.

Le présent contrat prend effet au 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 et se renouvelle par tacite reconduction par période d'une année pour une durée maximum de 3 ans.

Coût : 945,93 € HT soit 1 135,11 € TTC (TVA 20 %)

N°19-006 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de remplacement de menuiseries extérieures dans divers bâtiments communaux.

Cet avenant est pris afin de procéder à l'ajustement des dates prévisionnelles de début et de fin d'exécution des prestations.

L'article 4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières est ainsi modifié : les phrases « La date prévisionnelle de début des prestations est le 22/10/2018. La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 02/11/2018. » sont remplacées par les phrases : « La date prévisionnelle de début des prestations est le 10/12/2018. La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 07/01/2019. »

Les autres dispositions des différentes pièces du marché demeurent inchangées en ce qui ne serait pas contraire aux présentes modifications.

**N°19-007 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Entretien, réparation et installation de portes piétonnes, portails, barrières à ouverture automatique, rideaux motorisés et portes sectionnelles de la commune des Clayes-sous-Bois avec la Sarl RUANO de Croissy-Beaubourg (77).

Coût : Pour la maintenance curative, les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 30 000,00 € HT. Pour la maintenance préventive, le coût annuel forfaitaire des prestations est de 4 300,00 € HT soit 5 160,00 € TTC (TVA 20 %).

**N°19-008 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Pôle
Logement -**

Objet : Convention d'occupation annuelle révocable et précaire d'un logement d'urgence sociale F4 sis au 24, avenue Jules Ferry à l'Ecole Paul Langevin à Madame Audrey FRICH, Directrice de l'école du Chêne Sorcier du 13 décembre 2018 au 31 août 2019.

Recette : Loyer mensuel : **559,11 €** (hors charges)

Madame FRICH contractera une assurance pour les risques encourus sur cette période.

Elle fera les demandes d'ouverture de compteurs (EDF, GDF, eau etc...) et assurera les frais, charges et consommations découlant de l'occupation de l'appartement.

Le logement sera pris en l'état.

La redevance d'occupation sera revalorisée le 1^{er} septembre de chaque année.

**N°19-009 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Acte d'engagement pour le nettoyage urbain avec la société ESSI TURQUOISE de Boulogne-Billancourt (92).

Le présent marché a pour objet le nettoyage général des voies, trottoirs et tous espaces ouverts du domaine public ou privé communal.

Coût : Les prestations seront rémunérées à la fois par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix, sans montant minimum et sans maximum annuel et, à la fois par application d'un prix forfaitaire d'un montant annuel de 326 734,14 € HT soit **359 407,56 € TTC** (TVA 20 %)

N°19-010 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Demande de subvention au Territoire d'Action Départementale de St-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du dispositif « Solidarités 2019 » pour les projets de la ville des Clayes-sous-Bois pour les projets ci-dessous :

- Apprendre autrement
- Citoyens de demain
- Intermède : 4 000,00 €

- Semaine de la Parentalité
- Ateliers « Bien-être des mamans »

N°19-011 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gracieux, à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines de la salle de lecture des Communs du Château du 8 janvier au 20 mars 2019.

En effet, la bibliothèque Jacques Prévert souhaite proposer aux Clétiens des spectacles de contes pour enfants, dans le cadre de sa programmation culturelle,

N°19-012 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Centre Technique Municipal -

Objet : Cession du véhicule municipal Renault Kangoo immatriculé 264 BRW 78 au profit de la société KARNGO de Livry-Gargan (93).

Recette : 600,00 € TTC

N°19-013 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Centre Technique Municipal -

Objet : Cession du véhicule municipal Peugeot Bipper immatriculé BN 612 KN au profit de la société KARNGO de Livry-Gargan (93).

Recette : 600,00 € TTC

*_*_*_*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2019-001 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (SQY) POUR LA PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC PORTANT SUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ESPACES LUDIQUES ET SPORTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

2019-002 : RAPPORT DE LA COMMISSION D'ACCESSIBILITE EN DATE DU 11 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Prend acte de la présentation du rapport.

2019-003 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) APRES ENQUETE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 7 voix contre.

ARTICLE 1 : Emet un avis favorable aux modifications apportées au projet de dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Clayes- sous-bois telles qu'elles figurent dans la liste annexée à la présente note de synthèse de présentation.

ARTICLE 2 : Emet un avis favorable au dossier de modification du PLU ainsi modifié, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 : Demande à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines d'approuver le dossier de modification de la commune des Clayes-sous-Bois.

ARTICLE 4 : Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Mairie des Clayes-sous-Bois pendant un mois,

2019-004 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET ARRETE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL (PLHI) 2018/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 7 abstentions

ARTICLE 1 : Emet un avis favorable au projet arrêté par le Conseil Communautaire de PLH 2018/2023, annexé à la présente délibération,

ARTICLE 2 : Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Mairie des Clayes-sous-Bois pendant un mois,

2019-005 : CONVENTION CONCERNANT LA RESTAURATION ADMINISTRATIVE POUR LES PERSONNELS DE L'ETAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve la convention concernant la restauration du personnel d'état relevant du Ministère de l'Éducation Nationale,

ARTICLE 2 : Autorise Madame le Maire à signer la convention s'y rapportant.

ARTICLE 3 : Les recettes seront inscrites au budget de la Ville

2019-006 : PROTOCOLES TRANSACTIONNELS AVEC LA SOCIETE COLAS CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve le projet de transaction joint à la présente délibération visant à mettre un terme aux litiges susvisés.

ARTICLE 2 : Autorise Madame le Maire à signer cette transaction ainsi que tout acte se rapportant à ce litige.

ARTICLE 3 : fixe le solde du DGD de l'Entreprise COLAS à hauteur de 16 562,88 € TTC

2019-007 : RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION 2020/2025 RELATIVE A LA SANTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ARTICLE 2 : Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé souscrite par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2020.

2019-008 : MODALITES DE PAIEMENT DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Détermine comme suit le versement du dispositif indemnitaire horaire pour heures supplémentaires :

Bénéficiaires :

L'indemnité horaire pour heures supplémentaires peut être attribuée :

- Aux agents titulaires ou stagiaires employés à temps complet de catégorie C ou B,
- Aux agents contractuels employés à temps complet de catégorie C ou B,
- Aux agents employés à temps partiel ou à temps non-complet.

Montant :

Le nombre d'heures supplémentaires pourra dépasser, pour chacun des bénéficiaires potentiels, le contingent mensuel qui est d'une durée limitée de 25 heures, en cas de circonstances exceptionnelles (lorsque l'objet même du service public en cause l'exige en permanence, notamment pour la protection des personnes et des biens, ou lorsque des circonstances exceptionnelles (événements, manifestations...) le justifient et pour une période limitée).

Son calcul est effectué comme suit :

Traitement brut annuel de l'agent + indemnité de résidence

1820

Une majoration de ce taux horaire est réalisée à hauteur de :

- 125 % pour les 14 premières heures,
- 127 % pour les heures suivantes,
- 100 % quand l'heure supplémentaire est effectuée de nuit (entre 22 heures et 7 heures),
- 66 % quand l'heure supplémentaire est accomplie un dimanche ou un jour férié.

La nouvelle bonification indiciaire entre dans le calcul de l'IHTS.

Cumul :

L'IHTS est cumulable avec :

- Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- L'indemnité d'administration et de technique (IAT),
- La concession d'un logement à titre gratuit.

Cependant ce dispositif indemnitaire est incompatible avec :

- Le régime spécifique des heures supplémentaires d'enseignement,
- Le repos compensateur,
- Il ne peut être versé pendant les périodes d'astreintes (sauf si elles donnent lieu à intervention),
- Pendant les périodes ouvrant droit au remboursement des frais de déplacement.

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires fera l'objet d'un ajustement automatique dès lors que les montants ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

ARTICLE 2 : Prend acte des dispositions relatives au versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

ARTICLE 3 : Attribue, aux agents pouvant y prétendre, le versement des IHTS de manière exceptionnelle et à défaut de possibilité de récupération au titre des heures supplémentaires effectuées.

2019-009 : PLAN DE FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à mettre en œuvre le plan de formation tel que présenté et approuvé par les membres du Comité Technique le 31 janvier 2019.

ARTICLE 2 : Précise que les dépenses relatives à l'exécution de ce plan de formation sont inscrites au budget de l'année en cours (chapitre 011 - 6184).

2019-010 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
	Initial	Supprimé	Final
Filière Administrative			
Rédacteur	6	-1	5
Adjoint administratif principal de 2ème classe	18	-1	17
Adjoint administratif	13	-4	9
Filière Médico-sociale			

Auxiliaire principal de 2ème classe	10	-5	5
Agent social	14	-2	12
Assistant socio-éducatif	1	-1	0
Filière Patrimoine			
Adjoint du patrimoine	2	-2	0
Filière Technique			
Agent de maîtrise principal	16	-2	14
Agent de maîtrise	23	-7	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	20	-1	19
Adjoint technique	95	-12	83
Filière Animation			
Animateur principal de 2ème classe	2	-1	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	16	-2	14
Adjoint d'animation	48	-7	41

2019-011 : DEMANDE DE SUBVENTION EN INVESTISSEMENT CULTUREL AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PETITE SALLE DE CINEMA DE L'ESPACE PHILIPPE NOIRET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise le Maire à signer le dossier de demande de subvention au Conseil Régional Ile de France concernant les travaux de rénovation de la petite salle de cinéma,

2019-012 : CONVENTION POUR LE PRET DE L'EXPOSITION « IL ETAIT UNE FOIS L'ESTAMPE » AVEC L'ASSOCIATION « ART GRAVURE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES » DU 21 MARS AU 10 AVRIL 2019 A L'ESPACE NOIRET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise le Maire à signer cette convention,

2019-013 : CONVENTION POUR LE PRET DE L'EXPOSITION YAFOUE « C'EST PAS PARCE QUE... » DU 4 AU 8 MARS 2019 AU SEMAPHORE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise le Maire à signer cette convention,

2019-014 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A MADEMOISELLE SOPHIE PORTERET DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ZOOM AVENIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à attribuer une aide financière d'un montant de 450 euros à Mademoiselle Sophie PORTERET.

2019-015 : CONVENTION PORTANT ACCORD DE PARTAGE DES FRAIS D'ECOLAGE AVEC LA VILLE DE GUYANCOURT POUR L'ACCUEIL DE DEUX ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve la convention entre la Ville de Guyancourt et la Ville des Clayes-sous-Bois et autorise Madame le Maire à la signer.

2019-016 : AVANCE DE SUBVENTION A LA MJC GERARD PHILIPPE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : décide de voter une avance de 20.000 € sur le montant de la subvention qui sera versée à la M.J.C. pour l'année 2019, avance qui permettra d'assurer la bonne continuité des activités de cette association.

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 18 Février 2019

**Le Maire,
Conseillère Régionale,**

Véronique COTÉ-MILLARD